NATIONS UNIES

CONSEIL DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/10442
10 décembre 1971
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE CONCERNANT LES POUVOIRS DU REPRESENTANT SUPPLEANT DE LA SOMALIE AU CONSEIL DE SECURITE

En application de l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de faire savoir qu'il a reçu du représentant permanent de la Somalie une lettre, datée du 9 décembre 1971, indiquant que M. Hassan Kaid Abdulleh a été nommé représentant suppléant de la Somalie au Conseil de sécurité pour la période du 10 décembre 1971 au 1er janvier 1972.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

[illegible]